

## Agresseurs biologiques

La manipulation et/ou l'exposition à des agents biologiques qui sont des êtres vivants microscopiques, invisibles à l'œil nu : **bactéries, champignons microscopiques, virus et parasites** peuvent être à l'origine de maladies telles les infections, intoxications, allergies et même de cancers. Ils pénètrent dans l'organisme par l'intermédiaire des plaies, du sang, de la nourriture, et de l'air respiré.

Comme travailleur ou travailleuse, vous devez suivre les règles de sécurité reliées à la manipulation des produits biologiques. Lorsque vous vous rendez compte que vous êtes à risque dans la manipulation de ces produits, vous devez demander à votre employeur de modifier les méthodes de travail et de fournir les moyens pour prévenir les infections. Vous devez aussi au même moment aviser votre représentant syndical qui vous appuiera dans vos démarches et qui fera les suivis requis avec l'employeur et qui s'assura si requis avec la CNESST que les mesures soient prises. Votre employeur devra vous transmettre les informations pertinentes et lorsque s'applique voir à ce que vous ayez accès à un traitement médical optimal.

*Pour en savoir plus :*

- [Guide de gestion - Protégez-vous contre les risques biologiques](#) (CNESST)
- [Site Web de santé Canada](#)
- [Les risques biologiques](#) (CHSST)

*Pour vous former :*

- [Formation SIMDUT](#) (CFMD)

Les risques biologiques concernent de multiples activités en milieu de travail/métiers dont ceux énumérés ci-dessous sont exposés :

- Rechercheur dans laboratoire biologique,
- Travailleurs du domaine de la santé,
- Éducateurs,
- Policiers, pompiers, agents de sécurité, agent correctionnel, etc.)
- Agriculture et industries agroalimentaires,
- Travailleurs de la construction,
- Travailleurs en entretien ménager,
- Travailleurs en environnement.

L'évaluation des risques se fait en suivant la chaîne de transmission à partir du bassin initial d'agents biologiques jusqu'aux travailleurs et travailleuses exposés. La prévention des risques consiste à interrompre la chaîne tout au début de son évolution et le plus rapidement possible. La prévention passe par des mesures d'organisation du travail, de protection collective et individuelle, ainsi que d'information et de formation du personnel.

Par ailleurs, l'une des premières façons de les combattre est de prévenir leur pénétration dans l'organisme, par le respect des mesures d'hygiène élémentaires : se laver les mains régulièrement, s'assurer de la qualité de l'eau utilisée, désinfecter les plaies et porter les vêtements de protection requis.

## 1- Moisissures

Les moisissures sont des champignons microscopiques (invisibles à l'œil nu) qui forment des colonies qui, elles, deviennent visibles. Sur les surfaces intérieures des bâtiments, ces colonies sont souvent noirâtres. Lorsqu'il y a une forte croissance de moisissures à l'intérieur d'un bâtiment, elles peuvent dégager une odeur de terre. Elles proviennent souvent d'un excès d'eau ou d'humidité ainsi que d'une quantité suffisante de matières nutritives comme les panneaux de gypse.

Les principaux impacts d'une exposition aux moisissures sont des symptômes d'irritation et des effets sur le système respiratoire, de fatigue chronique et des maux de tête ainsi que des risques de contracter des infections bactériennes et virales.

*Pour en savoir plus :*

- [Le site Web sur les moisissures](#) de la CNESST
- [Le site Web sur les moisissures](#) du CCHST
- [Fiche technique](#) : un vent d'air frais dans vos bureaux : la qualité de l'air intérieur... des pistes de solutions à vos problèmes! (RSPSAT)
- Les risques à la santé associés à la présence de moisissures en milieu intérieur : [document synthèse](#) (INSPQ)
- [Compendium sur les moisissures](#) (INSPQ)
- [Moisissures : la guerre aux spores!](#) (Prévention au travail)

*Pour vous former :*

- [Les moisissures dans le milieu de travail : un guide de base](#) (CCHST)

Il est important comme travailleur et travailleuse qui œuvrent dans un milieu contaminé par des moisissures de porter les vêtements et les appareils respiratoires appropriés. Les employeurs doivent s'assurer que les travailleurs et travailleuses sont bien protégés. S'ils négligent de le faire, les représentants syndicaux doivent demander une inspection des lieux, s'assurer de faire éliminer les moisissures, et si requis, recommander qu'une décontamination ait lieu.

## 2- Les bioaérosols

À venir...

## 3- Les maladies infectieuses

À venir...